



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du mardi 6 mai 2025

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 6 mai 2025 à 14h20, sous la Présidence de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A : (7) Mme Corinne AMIOT (donne procuration à Mme Sandrine ROUSSEAU) ; M. Julien DUBOIS ; m. Jean-Marie HEYDEL ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à M. Julien DUBOIS) ; Mme Carine MICHEL-COLENT ; M. Olivier POLITANO ; Mme Sandrine ROUSSEAU

Collège B : (8) M. Éric BOURILLOT ; M. Olivier COUTURE ; Mme Stéphanie DAUPHIN ; Mme Arianna ESPOSITO (donne procuration à M. Olivier POLITANO) ; M. Philippe JUEN ; M. Alain RAUWEL (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; Mme Elizabeth THOMAS ; Mme Doriane TROMPIER

Collège Personnel BIATSS : (4) Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à Mme Stéphanie DAUPHIN) ; M. Xavier URBAIN (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Mme Vanessa VAIZANT ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers : (16) M. Rémi BAILLET ; M. Lyssandre BARON ; Mme Lucile CHUPIN ; M. Gabin CLERC ; M. Robinson DAOUST ; M. Clément GUILLAUME ; M. Guillaume MUNSCH ; M. Thomas FUTAULLY ; M. Thomas MORAUX (donne procuration à M. Lucile CHUPIN à partir de 15h15) ; M. Yani MOHELLEBI ; Mme Farah MOUTAKI (donne procuration à M. Aiden SAUSVERD jusqu'à 15h30) ; M. Titouan ORTU (donne procuration à M. Clément GUILLAUME) ; M. Rayan PAUCHARD (donne procuration à M. Lyssandre BARON) ; Mme Margot PHILIPPE (donne procuration à M. Rémi BAILLET) ; M. Ismaïl SALAH (donne procuration à M. Robinson DAOUST) ; M. Aiden SAUSVERD

Collège Personnels enseignants et non enseignants des établissements-composantes : (1) M. Jules DARWICH

Directeur du CROUS : (1) M. Jérôme M'RABET

Personnalités extérieures : (1) Mme Marie- Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à Mme Carine MICHEL)

Invités à titre permanent : Mme Laurence MANGENOT (excusée)

1. Informations du Président

En l'absence du Président, Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), ouvre la séance et préside les travaux de cette commission.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7/04/2025

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 36 Suffrages exprimés : 36 Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 36
----------------------	--

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est adopté, sans modification, à l'unanimité.

3. Désignation des représentants de la commission de la Formation et de la Vie Universitaire au sein de différents conseils et commissions (sur volontariat / sur désignation)

Avant de procéder aux différents scrutins prévus à l'ordre du jour, Mme MICHEL-COLENT invite une dernière fois les membres de la commission souhaitant se porter candidats à se manifester.

Info CFVU	<u>Sur volontariat</u>
	Commission de la pédagogie (14) : Rémi BAILLET – Lyssandre BARON – Éric BOURILLOT – Olivier COUTURE – Robinson DAOUST – Clément GUILLAUME – Corinne LELOUP – Thomas MORAUX – Olivier POLITANO – Aiden SAUSVERD – Elizabeth THOMAS – Xavier URBAIN – Vanessa VAIZANT – Philippe VIGNERON
	Commission vie étudiante (9) : Lyssandre BARON – Lucile CHUPIN – Robinson DAOUST – Jérôme M'RABET – Thomas MORAUX – Rayan PAUCHARD – Margot PHILIPPE – Aiden SAUSVERD – Vanessa VAIZANT
	Commission du patrimoine (7) : Rémi BAILLET – Lucile CHUPIN – Robinson DAOUST – Clément GUILLAUME – Thomas MORAUX – Rayan PAUCHARD – Olivier POLITANO
	Commission politique culturelle (3) : Robinson DAOUST – Thomas MORAUX – Aiden SAUSVERD
	Comité de pilotage de la plateforme de zootechnie (5) : Lyssandre BARON – Jean-Marie HEYDEL – Thomas MORAUX – Rayan PAUCHARD – Doriane TROMPIER

Sur désignation

Conseil des sports

- Pour le collège des enseignants : **Julien DUBOIS** (36 votes)
- Pour le collège des étudiants : **Gabin CLERC** (36 votes)

Conseil du service de santé universitaire

- Pour le collège des enseignants : **Doriane TROMPIER** (36 votes)
- Pour le collège des personnels non-enseignants : **Véronique LAHAIE** (36 votes) et **Xavier URBAIN** (36 votes)
- Pour le collège des étudiants : **Chloé AUBLANC** (36 votes) et **Jeanne MERLE** (36 votes)

Conseil de gestion de l'IREM

- Pour le collège des enseignants-chercheurs : siège vacant en l'absence de candidature

Conseil du numérique

- Pour le collège des étudiants : **Thomas MORAUX** (36 votes)

Commission biodiversité et campus

- Pour le représentant non étudiant : siège vacant en l'absence de candidature

Commission FSDIE

- Pour le collège des enseignants-chercheurs : **Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE** (36 votes) et **Alain RAUWEL** (36 votes)
- Pour le collège des représentants BIATSS : **Vanessa VAIZANT** (36 votes) et **Philippe VIGNERON** (36 votes)
- Pour le collège des étudiants : **Lucile CHUPIN**, **Aiden SAUSVERD** et **Lukas DUTAUD** sont désignés.

Détail du vote :

Lucile CHUPIN (32 votes)

Aiden SAUSVERD (29 votes)

Lukas DUTAUD (24 votes)

Thomas MORAUX (11 votes)

Vote blanc / abstention : 3

Vote nul : 1

Commission CVEC

- Pour le collège des étudiants : **Chloé AUBLANC**, **Rémi BAILLET**, **Lyssandre BARON**, **Lucile CHUPIN**, **Robinson DAOUST**, **Andréa MACIEJEWSKI**, **Thomas MORAUX** et **Rayan PAUCHARD** sont désignés.

Détail du vote :

Chloé AUBLANC (36 votes)

**Vote
CFVU**

	<p><i>Lucile CHUPIN (36 votes)</i></p> <p><i>Robinson DAOUST (36 votes)</i></p> <p><i>Andréa MACIEJEWSKI (36 votes)</i></p> <p><i>Rayan PAUCHARD (36 votes)</i></p> <p><i>Lyssandre BARON (35 votes)</i></p> <p><i>Thomas MORAUX (35 votes)</i></p> <p><i>Rémi BAILLET (30 votes)</i></p>
--	---

4. Désignation des représentants des enseignants-chercheurs de la CFVU au bureau du CAC restreint

Mme MICHEL-COLENT précise la mission essentielle du bureau du Conseil Académique Restreint (CACr), qui consiste à effectuer un travail préparatoire sur divers dossiers avant leur présentation.

Cette instance examine notamment :

- les délégations du CNRS
- le classement des enseignants-chercheurs
- les demandes de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT)
- les demandes de Congés pour Projet Pédagogique (CPP)
- l'attribution des primes individuelles

Avant de procéder au vote, Mme MICHEL-COLENT sollicite une dernière fois d'éventuelles candidatures.

<p>Info CFVU</p>	<p>Se sont portés volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au titre de la liste « <i>Unissons nos talents, ensemble construisons l'avenir de notre université</i> » : Philippe JUEN, Olivier POLITANO et Elizabeth THOMAS • Au titre de la liste « <i>Résister, Rassembler, Reconstruire : Pour une université de service public, solidaire et démocratique</i> » : Olivier COUTURE et Julien DUBOIS • Au titre de la liste « <i>Pour une université fédératrice et engagée pour toutes et tous</i> » : Doriane TROMPIER
-----------------------------	---

5. Lancement de l'appel à projets CVEC 2026

En l'absence du porteur de projet, la présentation de ce point est retirée de l'ordre du jour.

6. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 15/04/2025

6.1. Projets internationaux

M. Gregory WEGMANN, Vice-Président délégué à la politique européenne et internationale, présente quatre initiatives de coopération internationale réparties en deux catégories distinctes.

- **Projet d'admission diplômante**

1/ Un accord a été établi avec l'Université Moulay-Ismaïl (Maroc) et l'UFR Sciences et Techniques permettant d'accueillir jusqu'à 5 étudiants marocains sélectionnés dans les parcours de Master 2 Chimie (CDM). Les étudiants bénéficient d'une double diplomation tout en s'acquittant des frais uniquement dans leur établissement d'origine. En contrepartie, l'UBE peut envoyer 5 étudiants pour des cycles de conférences courts (1 à 2 semaines), avec prise en charge assurée par le partenaire marocain.

- **Projets d'échanges non diplômants**

2/ Le renouvellement du partenariat entre le Cégep de Rimouski (Canada) et l'IUT Le Creusot, permettant à des étudiants de réaliser un semestre d'études au Canada et, réciproquement, en France.

3/ Le renouvellement de la convention avec l'University of Northern British Columbia (Canada) et l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers. Ce partenariat, ouvert à l'ensemble des composantes de l'université et non limité à l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, permet des échanges d'étudiants pour des séjours d'un ou deux semestres dans toutes les filières.

4/ Le renouvellement du partenariat avec la Kyoto Prefectural University of Foreign Studies (Japon) et l'IUT Dijon-Auxerre-Nevers, également accessible à l'ensemble des composantes universitaires, facilite l'échange de deux étudiants par an pour des séjours d'études d'un ou deux semestres dans toutes les filières.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 36	Suffrages exprimés : 36
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 36

6.2. Actualisation du DU Perception, Action et Troubles des Apprentissages

Ce point est retiré de l'ordre du jour, le diplôme universitaire concerné ne sera pas proposé lors de la prochaine année académique. Des réflexions sont actuellement menées quant à la pérennité de cette formation pour les années à venir.

6.3. Référentiel commun des études : modification de l'article concernant la compensation (art.1.2.3)

Mme MICHEL-COLENT présente la modification proposée au Référentiel Commun des Etudes (RCE). Il s'agit de supprimer la phrase suivante :

« Le choix d'un même système de compensation s'applique pour toutes les années d'un cycle et pour tous les parcours d'une même mention ».

Pour rappel, trois systèmes de compensation sont possibles :

- le tout compensable (qui est la solution s'appliquant à défaut de mention contraire dans la fiche de formation) à savoir : une compensation entre les EC d'une même UE, entre les UE d'un même semestre et entre les semestres de la même année universitaire ;

- une compensation entre les EC d'une même UE, entre les UE au sein des blocs de compétences/macro compétences, mais pas nécessairement entre les blocs de compétences/macro compétences ;
- une compensation entre les EC d'une même UE, entre les UE d'un même semestre, mais pas nécessairement entre les semestres.

Cette modification vise à permettre une approche plus souple et progressive de la compensation au cours du cursus universitaire. Elle permettrait notamment :

- d'adapter le système de compensation selon le niveau d'études (L1, L2, L3)
- de favoriser la réussite des étudiants, particulièrement en première année
- de répondre aux besoins spécifiques de chaque formation

À titre d'exemple, lors de la dernière séance de la CFVU, le tout compensable en L1 SVTE a été réintroduit pour l'année académique en cours. Cette décision, adoptée à la quasi-unanimité, fait suite au constat que le modèle unique de compensation précédemment imposé n'était pas adapté à la première année de Licence pour certaines formations. Ainsi, cette révision du RCE vise à assouplir le régime en vigueur afin de favoriser la réussite des étudiants.

Questions/remarques

Interrogé sur la valeur juridique du RCE, Mme MICHEL-COLENT rappelle que le RCE constitue un cadre général dans lequel les propositions des composantes doivent s'inscrire avec une certaine flexibilité notamment pour favoriser la réussite étudiante.

Concernant les modalités de contrôle des connaissances (MCC), comme indiqué dans le RCE, elles sont fixées par les fiches formations.

Plusieurs intervenants soulignent l'intérêt d'une approche progressive : une compensation plus large en première année, puis une exigence croissante en L2 et L3, permettant aux étudiants de s'adapter progressivement aux attentes universitaires.

M. Jules DARWICH soulève une préoccupation quant à la coexistence de systèmes différents (L1 compensable, L2 non compensable) et s'inquiète de la possible désorientation des étudiants face à cette diversité.

En réponse, Mme MICHEL-COLENT souligne l'importance primordiale de la communication. Elle précise que les équipes pédagogiques, travaillant en proximité avec les étudiants, veillent à expliciter clairement chaque dispositif.

M. DARWICH exprime ensuite sa réflexion sur le principe même de compensation, qu'il considère contraire à la philosophie des ECTS. Selon lui, un aspect pratique ne saurait se substituer à un autre.

Mme MICHEL-COLENT rappelle alors que la nouvelle offre de formation, élaborée au terme de deux années de travail approfondi, organise désormais les apprentissages en blocs de compétences distincts. Cette structuration justifie pleinement que la compensation entre certains blocs ne soit pas systématiquement autorisée. Elle précise que les équipes pédagogiques ont eu la liberté de s'approprier ou non cette possibilité selon leurs besoins spécifiques.

M. Julien DUBOIS soulève que la mise en place de la compensation et d'un système progressif s'explique par le fait que les compétences s'acquièrent progressivement, tous au long de la formation.

M. Olivier COURTURE mentionne que la suppression de cette mention est importante, pour les licences pluridisciplinaires et permet d'offrir une largesse sur la 3^e année indépendamment des 2 premières années.

Suite aux interrogations de Mme Doriane TROMPIER, Mme MICHEL-COLENT confirme que les modifications des MCC pour la L1 SVTE ont bien été votées par le Conseil d'Administration et que les modifications seront appliquées en conséquence pour laisser apparaître les changements votés.

M. Gabin CLERC, au nom de la FEBIA, souligne l'importance de l'adhésion du corps enseignant et propose de rouvrir un groupe de travail sur le RCE associant toutes les UFR. L'objectif est de pouvoir intégrer toute nouvelle innovation pédagogique tout en veillant à la bonne application du RCE. Mme MICHEL-COLENT approuve cette démarche, rappelant qu'un dispositif similaire avait accompagné la refonte de l'offre de formation, et annonçant la création future de tels groupes de travail pour chaque nouveau chantier.

Mme Aiden SAUSVERD insiste sur le signal fort que représente le retour de la compensation, demandé par les étudiants de SVTE confrontés à près de 70 % d'échecs au semestre 1 depuis sa suppression. Il plaide pour étendre la formule « parcours à la carte » aux L2 et L3, estimant que supprimer la compensation équivaut à expérimenter au détriment des étudiants et rend leur réussite plus difficile. Elle appelle à voter contre cette modification du RCE qui supprimerait une « barrière de sécurité ».

Mme MICHEL-COLENT rappelle que M. RIALLAND (UFR SVTE) avait déjà lancé une réflexion pédagogique sur ce sujet et qu'un dialogue était en cours, faisant confiance aux équipes et aux élus étudiants de l'UFR pour le mener à bien.

Mme SAUSVERD, toutefois, craint que la suppression d'une simple phrase n'ouvre la voie à une disparition généralisée de la compensation.

Mme MICHEL-COLENT précise que lors de la Commission de la Pédagogie, les responsables de différentes UFR ont confirmé qu'ils ne modifieraient pas leurs propres modalités de compensation sans qu'il y ait d'intérêt pour les apprentissages des étudiants.

Mme Sandrine ROUSSAUX ajoute que les étudiants, notamment ceux de sa composante, approuvent un dispositif favorisant l'acquisition de compétences sans compensation totale ce qui valorise leur diplôme auprès des recruteurs.

M. BARON questionne l'opportunité de ce changement avant la réalisation de l'étude qualitative et quantitative mentionnée dans le RCE, ce à quoi il est répondu qu'il faut bien commencer les réformes, les équipes pédagogiques ayant travaillé pendant deux ans sur ces questions.

Avis CFVU	Favorable	
	Membres élus présents ou représentés : 35	Suffrages exprimés : 26
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 6
	Abstention : 9	Pour : 20

6.4. Conventions pédagogiques

Mme MICHEL COLENT soumet à l'examen de la CFVU, douze conventions :

1/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et l'association « solidarité Femmes 21 » et le Département universitaire de maïeutique

Ce partenariat pédagogique pour la formation des sage-femmes prévoit des interventions totalisant 9 heures équivalent TD dans l'UE 13.

2/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et l'association « Coccinelle »

Dans le cadre de la formation des sage-femmes, ce partenariat pédagogique organise des interventions de 4,5 heures équivalent TD dans l'UE 13.

3/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et le centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Doubs (CIDFF 25) et le Département maïeutique dans le cadre de la formation sage-femme

Ce partenariat pédagogique, destiné à la formation des sage-femmes, comprend des interventions de 5,25 heures équivalent TD dans l'UE 13.

4/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et le Collectif Inter associatif Autour de la naissance (CIANE) et le Département de maïeutique

Cette convention établit un partenariat pédagogique pour la formation des sage-femmes avec des interventions de 4,5 heures équivalent TD dans l'UR « Communication, humanités, société, éthique et législation (domaine génétique) ».

5/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Côte d'or (CIDFF 21) et le Département maïeutique

Dans le cadre de ce partenariat pédagogique pour la formation des sage-femmes, des interventions de 3 heures équivalent TD sont prévues dans l'UE 13.

6/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et l'association « Guérissons des Violences Sexuelles » et le Département maïeutique

Ce partenariat pédagogique pour la formation des sage-femmes organise des interventions de 12 heures équivalent TD dans l'UE 13.

7/ Convention entre l'INSPE et le Centre académique de formation continue (CAFOC) du Groupement d'Intérêt Public GIP-FTLV de Bourgogne

Cette convention permet l'intervention du GIP auprès des étudiants de masters 1 et 2 de l'INSPE, pour un volume total de 171,30 heures équivalent TD sur des thématiques ciblées.

8/ Convention entre Polytech Dijon et le lycée polyvalent Henry Moisand

Ce partenariat organise l'accueil de 12 étudiants de première année du DNMADE (Diplôme National des Métiers d'Arts et du Design) pour des enseignements théoriques et pratiques sur la structure de la matière céramique. Ces enseignements sont dispensés sur 4 jours (31 heures). La rémunération des enseignants est assurée par le lycée et prise en charge par le Rectorat de Dijon.

9/ Convention entre l'UFR Sciences de santé et le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 21) et le Département de maïeutique

Cette convention de formation professionnelle organise l'accueil de quatre participants pour une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, répartie sur trois jours.

10/ Convention entre l'UFR STAPS et Art Danse Bourgogne Le Dancing

Dans le cadre de ce partenariat, une intervention de cinq jours sera mise en place auprès des étudiants de la Licence Professionnelle GPSAC. Cette formation portera sur le montage d'un festival organisé par Le Dancing.

11/ Convention entre l'UFR Sciences de Santé et la compagnie GUNNAR OLOF Maison des associations

Ce partenariat prévoit l'intervention de comédiens professionnels qui incarneront des patients simulés lors des Examens Cliniques à Objectifs Structurés (ECOS). Ces examens constituent une épreuve d'évaluation pour les étudiants du second cycle d'études en santé pour l'année 2024-2025, programmée en mai.

12/ Convention entre l'UFR Sciences Humaines et la commune d'Auxonne

Cette convention a permis la réalisation d'un concert au cinéma l'Empire d'Auxonne par les étudiants de pratiques instrumentales du département de musicologie. Ce concert, qui s'est tenu le 17 avril, constituait une évaluation publique du travail accompli durant l'année par les étudiants de licence des trois niveaux (L1, L2 et L3).

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 34	Suffrages exprimés : 34
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 34

7. Modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription à partir de la rentrée 2025-2026

Mme MICHEL-COLENT expose les modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Concernant les exonérations, deux catégories ont été définies. D'une part, les exonérations de droit, qui s'appliquent automatiquement aux étudiants boursiers du CROUS, aux boursiers du gouvernement français et aux pupilles de la nation. D'autre part, les exonérations sur décision du Président de l'Université, qui interviennent après examen du dossier.

Pour les exonérations à titre exceptionnel, les étudiants doivent déposer leur dossier avant le 15 octobre. Ces demandes seront évaluées par une commission composée de la Direction générale des services, de l'assistante sociale du CROUS, du service RGOF et du Vice-Président CAC (cette dernière fonction remplaçant désormais celle du Vice-Président étudiant CFVU dans la composition de la commission).

Les exonérations à titre rétroactif seront quant à elles examinées par une commission comprenant la Direction générale des services, le service RGOF, le Vice-Président CFVU et le Vice-Président Étudiant CAC. En ce qui concerne les remboursements, plusieurs situations ont été identifiées. Les remboursements de droit s'appliquent en cas de démission avant le début de l'année universitaire, de transfert au début du premier semestre ou à la fin de celui-ci (à condition que l'étudiant ait déjà payé les droits auprès de l'université d'accueil), ou encore en cas de décès de l'étudiant.

Des remboursements pour régularisation de situation sont également prévus lors de modifications de profil (passage en apprentissage ou en alternance), de césures autorisées après inscription, ou d'annulations d'inscription par l'administration.

Suite à une suggestion de Madame Séverine DELAUNAY, la formulation "à partir de la rentrée universitaire 2025-2026" est adoptée, remplaçant "au titre de l'année universitaire 2025-2026".

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 32	Suffrages exprimés : 32
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 32

M. Thomas MORAUX, élu étudiant, demande la parole pour partager une information avec l'ensemble des élus.

Mme MICHEL-COLENT, qui n'en a pas été informée, souhaite savoir si ce point a été communiqué en amont pour être inscrit dans les questions diverses, ce à quoi M. MORAUX a répondu :

« Non, non, ce n'est pas des éléments que j'ai transmis, c'est juste que je tenais à informer l'ensemble des élus ici présent que je remets ma démission en ce jour à la Fédération Etudiante de Bourgogne suite à des désaccords très profonds qui ont suivi au fil du temps et puis ça s'est manifesté encore plus aujourd'hui où on aurait pu avoir ce vote contre le RCE s'ils nous avaient suivis. Cela fait un moment, notamment on avait eu le cas sur les Master IAE où ils ne m'avaient pas suivi ; sur le travail dissimulé où on n'a jamais eu de soutien de leur part ou en tout cas j'ai pu discuter avec des élus syndicaux et je n'ai jamais eu de soutien, sur les schémas directeur du développement où j'ai été contre parce qu'on avait quelque chose de très libéral qui avait été construit en partie par le VP CAC Robinson; sur une attitude aussi toujours plus lisse, toujours plus proche de la Gouvernance. Il suffit de voir d'ailleurs comment s'est passé l'élection VPE CAC où même au niveau de la Gouvernance, on a eu une attitude très limite envers la candidature de l'UNEF Bourgogne.

C'est un ensemble de choses qui s'accumulent. On a aussi la collaboration évidemment avec les Etudiants Indépendants dont on a de la bouche d'élus de l'UNI qu'ils ont leur entrée chez les Etudiants Indépendants. Qu'on a pu trouver sur le compte Instagram de X, qu'il suit des personnalités connus pour leur caractère fasciste, je pense notamment à Alice CORDIER etc..., Papacito, enfin bref Valek, Raptor et j'en passe. Donc je tenais à dire que ça me touche profondément ce qui s'est passé, que j'en ai ma claqué littéralement que même au niveau FEBIA, on a eu des cas, de la gestion des cas de certaines personnes qui a été plus que limite, les concernées sauront de quoi je parle. Donc, à partir de ce moment, je ne veux plus avoir aucun lien avec cette organisation. J'exprime un total soutien à l'UNEF Bourgogne et à Solidaires Etudiants. Voilà, sur qui je pourrais, avec leur avis, je pourrai porter leurs voix. Aussi, petite précision, on m'a plus ou moins forcé pour l'élection de la Vice-Présidence CFVU à voter pour vous Carine. Donc je tiens aussi à préciser que ce n'était pas mon choix et donc que ce vote, je le retire au moins idéologiquement. Et dernière chose, je n'ai pas pu être là pendant les élections VP CAC. Donc si j'avais été là, j'aurais voté UNEF et j'exprime tout mon soutien encore une fois à la candidature qu'a pu porter UNEF Bourgogne. Merci. »

Fin de séance : 16h02